



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 mars 1996**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 15 Mars 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 2 Avril 1996

**Compensation financière de transfert en 1995 d'entreprises d'une  
zone communale dans la zone communautaire d'activités  
économiques : convention passée avec la Communauté de  
Communes de NIORT**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,  
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,  
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON

***Conseillers :***

M. Jacques LAMARQUE, M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme  
Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Claire  
MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme  
Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia  
LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme  
Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme  
Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric  
ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Françoise  
GAILLARD, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Ségolène  
ROYAL, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés :**

M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.  
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.

Monsieur Claude PAGES, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du 30 mai 1994, le Conseil de la Communauté de Communes de NIORT a délimité une zone d'activités économiques, comprenant des secteurs de BESSINES, EPANNES et NIORT, et dans le périmètre de laquelle la Communauté de Communes encaisse seule le produit de taxe professionnelle à partir de l'exercice 1995.

Cette zone d'activité, dont la Communauté de Communes assure l'aménagement et la commercialisation, s'inscrit dans une perspective de développement économique, tant pour notre Communauté elle-même que, par retombée, pour ses Communes membres.

Des entreprises précédemment installées à NIORT en secteur communal ont déménagé en 1995 en zone communautaire d'activités. Il convient d'assurer à la Commune une compensation financière à la perte de produit de taxe professionnelle, conformément aux règles adoptées le 30 mai 1994.

Cette compensation pluriannuelle et dégressive doit faire l'objet d'une convention entre la Communauté de Communes et la Commune de NIORT.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- de décider que, suite au déménagement vers la zone d'activités économiques de la Communauté de Communes de NIORT d'entreprises jusqu'alors assujetties à la taxe professionnelle en secteur communal de la Commune de NIORT (SOGEC J. MAILLOU ; ASSISCAL ; Groupe Y ; S. J. Etudes et Conseils) :

- la Communauté versera à la Commune de NIORT une compensation financière conformément à la convention que je vous demande de m'autoriser à signer.

- les crédits seront inscrits en recettes à partir du budget 1996.

*M. le Maire, Pdt de la Communauté de Communes de Niort, n'ayant participé ni au débat ni au vote.*

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Claude PAGES

[Ordre du jour](#)